

**REPUBLIQUE DU NIGER**



*Fraternité-Travail-Progrès*

**MINISTERE DE LA JUSTICE  
ET DES DROITS DE L'HOMME**

**Secrétariat Général**

**Direction Générale des Droits de l'Homme  
de la Protection Judiciaire Juvénile et de  
l'Action Sociale**

*Direction des droits de l'Homme (Secrétariat  
permanant du Comité National Chargé de la mise en  
œuvre du DIH)*

**Rapport de l'Etat du Niger sur la mise en œuvre du  
Droit International Humanitaire :**

*Etat des protocoles aux conventions de Genève de  
1949 relatifs à la protection des victimes des conflits  
armés.*

## **I. La Ratification des traités :**

A ce niveau, rappelons que le Niger est Etat partie à la quasi-totalité des traités relatifs au DIH. Il a de ce fait pris des lois pour l'intégration de ces traités dans l'ordonnancement juridique interne.

## **II. La Transposition dans le Droit interne des traités du DIH**

A ce niveau il faut préciser que de nombreuses lois incluant des dispositions du DIH et notamment sur la protection des victimes des conflits armés ont été adopté (plus de précisions dans les activités réalisées par le CNDIH)

## **III. Le comité national du DIH et Plan d'Action**

le Niger a créé, par arrêté Ministériel, le 16 Août 2018 son comité national, chargé de la mise en œuvre du DIH. Cet arrêté a été récemment révisé et remplacé par l'arrêté N°000052 du 21 mars 2024 portant création, missions, composition et fonctionnement du Comité National chargé de la mise en œuvre du Droit international Humanitaire (CNDIH).

Ce comité national du DIH, est placé sous l'égide du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme et a pour mission principale le suivi de la mise en œuvre du DIH au Niger.

A ce titre ce comité est chargé de la mise en œuvre des dispositions des traités et conventions relatifs au DIH, signés et ou ratifiés par le Niger,

- Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DIH au Niger,
- La vulgarisation et la promotion des outils du DIH au Niger,
- L'application et le respect en République du Niger des principes du DIH dans les conflits armés.

Ce comité est composé des représentants de toutes les institutions étatiques et non étatiques intervenant dans la mise en œuvre du DIH. Il s'agit du Ministère de la Justice, du Ministère de la Défense nationale, du Ministère de l'intérieur, du Ministère des Affaires étrangères, du Ministère de l'Enseignement Supérieur, du Ministère de l'environnement, du Ministère de l'action humanitaire, de la Croix Rouge nigérienne, du Ministère de la Santé Public, de la population et de l'action sociale. Il est appuyé d'un bureau de cinq membres présidés par le Secrétaire Général du Ministère de la Justice et des droits de l'Homme qui en assure également le secrétariat permanent.

Le CNDIH, dispose d'un Secrétaire Permanent, assuré par le Directeur des droits de l'Homme du Ministère de la justice et des droits de l'Homme. Il se réunit en session ordinaire chaque trois mois et en session extraordinaire chaque fois que de besoins, sur convocation du Président ou à la diligence d'une structure membre. Il est financé par le budget de l'Etat. Toutefois, les partenaires technique et financiers peuvent y contribuer.

Le CNDIH du Niger a été installé et renvoyé à ses fonctions le 1<sup>er</sup> Février 2019.

### **A. RAPPORTS VOLONTAIRES :**

Le CNDIH du Niger a élaboré et présenté trois rapports annuels volontaires de mise en œuvre du DIH en 2019, 2020 et 2022.

Toutes les structures étatiques et non étatiques intervenant dans la mise en œuvre du DIH ont contribué à l'élaboration de ces rapports en l'enrichissant des activités qu'elles ont réalisées.

Les sujets soulevés dans ces rapports ont trait pour l'essentiel à la ratification des traités relatifs au DIH par le Niger, la Transposition dans le droit interne de certains traités et au bilan de mise en œuvre du plan d'action 2019-2023 ainsi qu'aux perspectives.

### **B. Mise en œuvre du Plan d'action 2019-2023 sur le DIH**

#### **1. L'Intégration du DIH.**

Suivant le Plan d'Action de son comité national du DIH, le Niger, poursuit la mise en œuvre du DIH et de la promotion des outils du DIH, à travers, les différentes structures et institutions nationales, membres de son comité national. Aussi, chacune de ces structures, en ce qui la concerne, a mené un certain nombre d'activités. Ainsi, les activités suivantes ont été menées courant années 2021, 2022 et 2023:

#### **Courant année 2021 :**

##### **1) Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération :**

Au titre de l'année 2021 le Ministère des Affaires Etrangères et de la coopération, et de l'intégration des nigériens à l'extérieur rappelle son engagement à poursuivre le processus de ratification du traité interdisant l'utilisation des armes nucléaires et du protocole V sur les restes explosifs de guerre.

En sa qualité d'Etat membre non permanent du conseil de sécurité des Nations-Unies, le Niger a, Pour l'année 2020-2021, proposé un bon nombre d'initiatives y compris sur la protection de l'éducation et des écoles pendant les conflits armés, la protection des soins de santé et le changement climatique et les conflits.

##### **2) Ministère de la Défense Nationale et l'Etat-Major des Armées**

Acteur clé de la mise en œuvre du DIH, le Ministère de la défense a accompli un nombre signifiant d'objectifs :

- L'interdiction du recrutement des mineurs dans l'armée conformément à la loi 2020-65 du 3 décembre 2020 régissant le statut du personnel des forces armées du Niger en son article 60.
- Le maintien de la formation initiale, consacrée par l'Arrêté n° 76 27 juillet 2012 portant intégration du DIH dans les Forces Armées. Notons que de 2012 à aujourd'hui dans les écoles de formation (ENOA, ENSOA, EGN, EMA etc....), l'enseignement du DIH fait partie des différents modules de formation.
- Les formations continues en matière de DIH, droits humains, mais aussi les règles d'engagement de chaque contingent militaire en mission interne ou externe du Niger.
- La compétence des tribunaux militaires pour la répression des infractions en matière de DIH et les autres crimes de guerre conformément à la loi 2003-10 du 11 mars 2003 portant code de justice militaire
- Des concepts d'opérations et des règles d'engagement ont été rédigés concernant les formations suivantes : Force Multinationale Mixte, Almahaou, FC-G5 Sahel, Djado, Saki 2.

### 3) **Le Ministère de la Justice**

Ce ministère a entrepris au cours de l'année 2021 un certain nombre d'actions. Il a procédé à un renforcement de capacité de 48 auditeurs de justice à travers l'organisation d'un atelier de formation sur le DIH en collaboration avec CICR et l'EFJN. Cette formation permettra aux bénéficiaires, une fois sur le terrain d'être bien outillé en la matière. Dans ce même cadre, le ministère de la justice a organisé avec l'Ecole de Formation Judiciaire du Niger (EFJN), les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2021, en collaboration avec le CICR, une formation des magistrats et autres acteurs de la chaîne pénale sur le DIH. Ce ministère poursuit également ses activités de vulgarisation du DIH, et participe régulièrement aux réunions du CNDIH.

Le ministère de la justice via son directeur des Droits de l'Homme et de l'action sociale, par ailleurs président du CNDIH a fourni son appui lors de la 12<sup>ème</sup> édition du concours national de plaidoirie en DIH. A cet effet il était membre du jury des éliminatoires et a siégé comme membre du jury de la finale dudit concours.

4) **Le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes :** Ce Ministère dont la mission est d'atténuer les impacts des catastrophes d'origine humaine et naturelle sur les populations (sinistre, déplacements forcés des populations liés aux situations d'urgence) a adopté **la loi relative à la protection et à l'assistance aux personnes déplacées internes (PDI)**. De même, pour la

mise en œuvre de cette loi pour l'année 2021, le gouvernement s'est engagé à adopté plusieurs axes à savoir :

- La protection sociale, la promotion de la femme et de l'enfant, la distribution gratuite des vivres, la vente à prix modéré, le Food for Works pour assister les personnes vulnérables ;

- Le retour volontaire des personnes déplacées a été prévu par l'état nigérien une fois que les zones de retour seront sécurisées.

- La création d'une assurance agricole liée par le changement climatique car selon lui, la dégradation environnementale provoque un recul de 6 kilomètres chaque année des terres arables.

- Le renforcement du dispositif humanitaire par décret n°21-477/PRN/MAH/GC portant création du Ministère de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes (MAH-GC) qui a pour mission la suivi et le contrôle de toutes les interventions humanitaires ; dans ce cadre ont été créés une Direction d'évaluation des interventions humanitaires, une Unité Nexus humanitaire développement et paix, des directions humanitaires régionales, départementales et communales pour renforcer la coordination de la réponse humanitaire.

- L'enregistrement des PDI (article 12 de la loi), enregistrement individuel est encouragé plus que par ménage afin de mieux individualiser, à cet effet a été créé un Comité de gestion de l'info des PDI. Le rattachement d'un secrétariat permanent au MAH-GC qui assurera l'assistance technique dans toutes les formes pour l'enregistrement individuel de tous les ministères techniques dans un cadre élargi.

- L'article 16 de la loi prévoit la désignation de site de relogement pour les personnes déplacées par les inondations à savoir la rive droite, le quartier aéroport et la cité Enseignants Chercheurs pour la question le relogement.

- l'opérationnalisation du NEXUS humanitaire (plan de soutien, de renforcement humanitaire, le plan d'action de l'action humanitaire et la gestion des catastrophes) avec la mise en place d'une équipe d'experts composée de plusieurs organismes pour la mise en œuvre du Nexus.

- La mise en place de plusieurs plans dans ce cadre, à savoir le plan de soutien, le plan de réponse humanitaire, élaboré par les partenaires humanitaires, le plan de contingence, le plan d'action de la politique humanitaire et de la gestion des catastrophes.

-la mise en place du dialogue de Bamako qui est un forum intergouvernemental (Niger, Burkina, Mali, Mauritanie et le Tchad) sur l'accès humanitaires et la coordination civilo militaire, l'accès à l'asile, les problèmes des réfugiés, l'accès aux documents de l'état-civil, des conclusions ont été formulées avec 46 recommandations spécifiques qui doivent aboutir à un plan d'action. Le représentant du MAH-GC s'est engagé à fournir plus d'informations sur ce processus.

- la formation de 400 militaires, 520 personnes à Tahoua sur l'accès à l'asile, solutions aux phénomènes des réfugiés, des personnes déplacées et l'établissement des papiers d'identités.

-apporter une assistance qui permettra aux différentes communautés de vivre en symbiose et en toute quiétude dans leur diversité mais aussi à amener les maires des différentes communes à prendre en compte l'assistance humanitaire dans leur plan d'action communale.

#### **5) Le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation**

Ce ministère poursuit la mise en place d'un comité national et d'une agence nationale pour l'identification des personnes. Le processus est déjà lancé pour la signature du contrat avec un cabinet français. Cette mesure permettra d'éviter la disparition de personnes.

Il a aussi réalisé un module de formation au niveau de l'Ecole de Police sur la prise en charge des réfugiés et des personnes déplacées internes.

L'Ecole Nationale de la protection civile offre une formation sur le DIH. La Police Nationale, la Garde Nationale et la protection civile, toutes, sous tutelle du ministère de l'intérieur se sont engagées dans la formation de ses agents en matière de DIH. Il a enfin entrepris le processus de révision de la loi sur l'asile au Niger.

#### **6) Le Ministère de la Culture, du tourisme et de l'artisanat**

Ce Ministère poursuit la mise en œuvre de la loi N°97-022 du 30 Juin 1997 relative à la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national (matériel et immatériel).

Il entreprend également la révision de cette loi pour prendre en compte la protection des œuvres culturelles en cas de conflit armé, y compris les patrimoines

immatériels. D'autre part, le Ministère a initié le projet d'un festival sur la parenté à plaisanterie pour prévenir les conflits inter-ethniques. Enfin, ce ministère est en train de mettre en œuvre des normes qui tiendraient compte de la protection, la restitution et la lutte contre le trafic illicite des biens culturels en collaboration avec d'autres acteurs concernés.

#### **6) Le Ministère de l'enseignement supérieur**

Dans le cadre de la mise en œuvre du DIH, Il contribue à la vulgarisation du DIH en milieu universitaire. Le DIH enseigné dans les facultés de droits de l'université de Niamey ainsi que celle de Tahoua, mais aussi dans plusieurs instituts supérieurs d'enseignements privés. Mais, ce qui reste à clarifier c'est l'harmonisation du module d'enseignement dans ces différentes structures. Le CICR a fait valoir que c'était justement son objectif à travers la célébration d'un accord de collaboration entre le CAMES (Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur). Sur cette base, un programme d'enseignement homogène du DIH sera proposé à toutes les universités par le CICR en 2022.

#### **7) Le Ministère de l'environnement**

Ce ministère a participé pour la première fois à la réunion du CN-DIH. Ses actions portent sur la protection des ressources nationale comme l'environnement par l'adoption de la loi 98-55 du 25 décembre 1998. Après l'effet négatif qu'a eu la rébellion armée du nord Niger dans les années 1990 sur l'environnement, qui a entraîné la disparition des autruches rouge sur le territoire, Il a initié un programme de réintroduction de cette espèce dans leur milieu naturel.

#### **8) La Croix-Rouge Nigérienne**

Les réalisations des actions de la Croix-Rouge Nigérienne en matière de mise en œuvre du DIH se résument à :

- l'initiation d'une diffusion dans les instituts de formations du DIH par la mise en place de clubs Croix-Rouge de DIH.
- L'animation d'une page Facebook dans le cadre du DIH par l'université africaine des sciences sociales, techniques et médicales (UASTM).
- L'encadrement de plusieurs étudiants dans le domaine pour leur stage pratique ;
- La formation de 30 volontaires en matière de DIH de la branche de la Croix-Rouge de Niamey avec le soutien du CICR.
- La Participation aux activités de sensibilisation des acteurs sur la promotion et le respect du DIH/DH ;

- Elaboration d'un projet de renforcement des capacités de la CRN et des comités régionaux en DIH ;
- Participation de la CRN à la réunion annuelle des conseillers juridiques des sociétés des nations sur les défis en matière de DIH ;
- Création et formation de réseaux des oulémas (femmes et hommes) sur le DIH et le droit islamique pour faire passer l'information au premier secours, hygiène et assainissement en milieu islamique ;
- Organisation de diffusion du DIH à Niamey et Tillabéry.

En plus des réalisations sus-indiquées, des perspectives nouvelles sont programmées dans un avenir proche à savoir :

- La construction d'un centre de documentation DIH dont la CRN contribuera à hauteur de 30% et l'aide du CICR est attendue ;
- La diffusion du DIH à travers les médias à l'endroit de la société civile, les journalistes audiovisuels, la presse écrite, en ligne y compris les correspondants des médias internationaux ;
- Une journée d'échange avec les parlementaires à l'Assemblée Nationale en 2022 ; les étudiants et universités privées ;
- La formation des volontaires des huit (8) régions du Niger ;
- l'organisation d'un concours de poésie sur le DIH dans les écoles Croix-Rouge.

## **9) Le CICR**

Le CICR a identifié un certain nombre d'activités qui ont contribué à la diffusion et application du DIH au Niger en 2021 :

- Le 18 et le 19 mars, l'organisation à Niamey d'un colloque régional avec l'Université Islamique du Niger sur le droit islamique et le DIH. Le colloque a permis l'adoption d'un « appel de Niamey » sur la protection des soins de santé.
- Le 18 juillet, l'organisation d'un atelier de formation en DIH pour les journalistes.
- Le 12 août, une journée pour marquer l'anniversaire des Conventions de Genève organisée avec la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH), le RASAPRES et le CICR, sur la protection des personnes déplacées internes, une cinquantaine de représentants de la société civile et des FDS y ont participé.



- D'autre part, le CICR et un groupe de 8 juristes issues des Forces Armées du Niger, de la Police Nationale, de la Garde Nationale et de la Gendarmerie Nationale ont lancé un groupe de travail sur la Révision du manuel de DIH des FDS publié en 2014. Le groupe a déjà tenu cinq réunions de travail en 2021 avec le soutien de la délégation du CICR.

**COURANT ANNEES 2022-2023,** les activités suivantes ont été menées par l'Etat du Niger dans le cadre de la mise en œuvre du DIH, à travers les structures membres du CNDIH :

➤ **Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux :**

Le ministère de la Justice a mené courant années 2022-2023, des actions de formation et de sensibilisation sur les conventions et les lois nationales contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains et dégradants et contre les disparitions forcées. Ces sessions de formations ont concerné les magistrats, les Forces de Défenses et de Sécurité, les acteurs de la société civile, les défenseurs commis d'office des régions de Dosso et de Maradi. Au cours de ces formations, les conventions et les lois nationales contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains et dégradants et contre les disparitions forcées ont été présentées et expliquées aux participants. Des thèmes tel que : la protection des droits de l'Homme et du droit international humanitaire dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et les conflits armés, et les normes en matière d'arrestation et d'interpellation leur ont été développé.

Des recommandations avaient par ailleurs été faite par le bureau local du CICR, au comité national chargé de la révision du Code Pénal et du Code de Procédure Pénale logé au Ministère de la Justice à l'effet d'intégrer des infractions au DIH dans le code pénal.

Il est à noter par ailleurs que l'école de formation judiciaire du Niger, en partenariat avec le CICR, a eu à former les acteurs de la chaîne pénale du Niger sur le DIH et la répression des crimes de guerre.

La Direction Générale de l'administration pénitentiaire, a courant année 2023 eu un partenariat fructueux avec la Délégation nationale du CICR dans le cadre de l'assistance aux personnes détenues dans les maisons d'arrêt. Ainsi, plusieurs actions rentrant dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des personnes privées de liberté ont été menées notamment : les visites aux détenues ; l'assistance nutritionnelle aux détenus ; l'assainissement et l'aide à l'hygiène des maisons d'arrêts ;

l'accès à l'eau ; l'assistance à la santé en détention avec plusieurs donations ponctuelles en médicaments essentiels et consommables médicaux ; des formations du personnel médical ; ....

Enfin, le Ministère de la Justice, à travers la Direction Générale des Droits de l'Homme a été membre du jury du concours de plaidoirie en droit international humanitaire courant année 2023.

➤ **Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites** : les activités menées par la commission sont les suivantes :

Campagne de sensibilisation (éducation aux risques) liée à l'utilisation des armes de petit calibre et contre l'utilisation des engins explosifs improvisés et les restes explosifs de guerre ;

renforcement des capacités des cadres de coordination ;

réunion annuelle des commissions nationales de la CEDEAO ;

opérations transfrontalières sous l'égide des partenaires financiers et techniques ;

renforcement des capacités des FDS lié aux connaissances des instruments internationaux ;

marquage des armes ;

travaux d'avant-projet de loi sur le régime des armes, ;

participation à une vingtaine de rencontres ;

élaboration d'une quinzaine de rapports périodiques ;

réhabilitation et construction de magasins au profit de la Grade Nationale, l'EFOFAN et l'Ecole de la Gendarmerie, collecte et destruction de stock d'armes.

➤ **Ministère de l'intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières** :

Examen d'une centaine de milliers de dossiers de réfugiés ;

opérations de vérification et de documentation des réfugiés aux niveaux des différents sites ;

révision de la loi d'asile ;

conférences au profit des Forces de Sécurité et l'Ecole de police ;

renforcement des capacités des acteurs en charge de la protection des réfugiés ;

processus d'adoption de la loi sur les personnes disparues.

Il faut noter que ces avancées ne concernent que la direction des réfugiés dudit ministère.

- **Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes :**  
Mise en œuvre de la Convention de Kampala : élaboration et adoption de la loi relative à la protection des Personnes Déplacées Internes (PDI) ; gestion de la politique humanitaire et la gestion des catastrophes ; création des structures de coordination de l'assistance aux PDI ; adoption de la loi 2022-61 en matière de la gestion des risques et catastrophes ; plan d'action de mise en œuvre de la politique de gestion des catastrophes ; élaboration de la stratégie nationale de la gestion des risques de catastrophes, de solutions durables et de développement.
  
- **Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique :**  
L'organisation du concours de plaidoirie en DIH et la réunion du CAMES.
  
- **Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération et des Nigériens à l'Extérieur :**  
Retrait de la signature du Niger du Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN).
  
- **Ministère de la Jeunesse et des Sport :**  
A ce niveau, ils ont eu à effectuer des rencontres sur la protection du patrimoine en temps de conflit : loi 87-02 relative à la protection, conservation et mise en valeur du patrimoine culturel.
  
- **Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage :**  
Ce ministère a eu à organiser une conférence sous le thème « souveraineté alimentaire » lors de la célébration de la Journée Mondiale de l'Alimentation ; à réaliser des actions et projets pour accompagner les populations de Tillabéry et Diffa : une foire d'entrants agro-sylvo-pastoraux élaborée en deux phases ; mise en œuvre des Aménagements Hydro-Agricoles (AHA) ; élaboration d'une loi sur les conflits fonciers ; activités de formation et le "cash for work " au profit des réfugiés et PDI.

➤ **Société Civile : RASAPRES DIH DH :**

Conformément à sa mission de promotion et de diffusion du droit international humanitaire, le Rassemblement des Acteurs pour la Promotion et le Respect du DIH et des Droits de l'Homme (**RASAPRES DIH DH**) a mené une série d'activités avec l'appui de ses partenaires que sont entre autres le CICR et DIAKONIA Mali. On peut citer :

- L'organisation de (06) conférences préparatoires du concours national de plaidoirie en DIH avec certaines Grandes écoles, instituts et universités de Niamey avec le soutien du CICR
- Appui au CICR dans l'organisation de la 13<sup>ème</sup> édition du concours national de plaidoirie DIH (**Edition 2023**)
- Organisation d'un webinaire sur le recrutement et l'utilisation des enfants dans les hostilités par les parties aux conflits avec DIAKONIA MALI
- Organisation d'un forum au studio KALANGOU de Niamey sur le thème : « le DIH et la protection de l'environnement » à l'occasion de la journée internationale de la préservation de l'environnement
- Conférence sur le DIH et la protection des civils en période de conflits armés
- Concours de plaidoirie sur le DIH et la prévention de la participation des civils aux hostilités avec le soutien de l'ambassade des USA à Niamey
- Atelier sur le recrutement et l'utilisation des enfants dans les hostilités par les parties aux conflits avec DIAKONIA MALI.